

Participation des membres de la CRA

M. Olivier THUAL, président

Mme Béatrice MATHIEU

MM. Georges CASCARINO, Jean-Robert CLOFF, Philippe COLLIN, Brice COLLONNAZ, Jacques DANTAN, Michel LACOUÉ NEGRE, Pierre LANZERAY, Hakim MAHAOUDI, David PLAINCHAMP.

### Examen des candidatures des arbitres de District au titre de candidat arbitre régional

Une synthèse des candidatures transmises par les CDA a été adressée aux membres de la CRA avec un rappel des dispositions générales contenues dans le chapitre 5 de la circulaire de la CRA - saison 2025/2026 en ce qui concerne les conditions à remplir pour faire acte de candidature à l'examen d'arbitre régional :

#### Candidat arbitre régional 3

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre de District 1, sans indisponibilité répétée,
- ✓ avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 7 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District au 31 mars de la saison en cours.

#### Candidat arbitre assistant régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre ou arbitre assistant de District 1 - District 2, sans indisponibilité répétée,
- ✓ avoir officié en tant qu'arbitre assistant au moins 5 rencontres en R3 au 31 mars de la saison en cours.

#### Candidat arbitre Futsal régional 2

Pour faire acte de candidature, l'arbitre doit :

- ✓ avoir été nommé arbitre de District 1 ou District 2, sans indisponibilité répétée,
- ✓ avoir officié, sur la saison en cours, sur un minimum de 5 matchs sur les deux niveaux supérieurs de District

Les membres de la CRA ont retenu les candidats ci-dessous :

#### 26 candidats pour l'examen Arbitre Régional 3 :

District de la Charente : Maxime LANDRY

District de la Charente Maritime : Anthony DANSOT, Alexandre DARBON, Inel FEKROUN

District de la Corrèze : Ali TUNCER

District de la Creuse : Jean-Christophe BIGOT, Alpha Bappa DIALLO, Dimitri ELIE

District de la Dordogne Périgord : Raphaël COUTURE, Pierric FAYARD

District de la Gironde : Fabien AREL, Frédéric CHALUS, Rémy GHAZOUANI, Alexandre GIRY, Benoît HARDY, Quentin PEREZ

District des Landes : Moussa ELBECHARI EJJEbli, Mathieu VIEIRA

District du Lot et Garonne : Jamal AMMARI, Jérémie VAPILLON

District des Deux Sèvres : Loïc PILLOT

District de la Vienne : Anfane BACO, Mounir BOUSBAA, Quentin LE MAU, Alexandre MARTEAU

District de la Haute Vienne : Omar BOUCHANYATA

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Consultation électronique du jeudi 9 avril 2026 - PV n°8

PAGE 2/2

### 10 candidats pour l'examen Arbitre Assistant Régional 2 :

District de la Dordogne-Périgord : Ludovic TIGOULET

District de la Gironde : Christophe LAMOUREUX, Charly REYNE, Matthias ROCHET

District des Landes : Alex DA SILVA

District du Lot et Garonne : Fabien FOURNIER, Tiago André OLIVIERA DE SOUSA

District des Deux-Sèvres : Frédéric SEMCZYSZYN, Andy VEZIEN

District de la Haute Vienne : Semih ARSLAN

### 6 candidats pour l'examen Arbitre Régional Futsal 2 :

District de la Charente Maritime : Maxime BORNERT, Benjamin CORMERAIS, Sofien EZZINE, Kévin NAHUM

District de la Vienne : Thibault COURTADIOU, Cyrille DENIS

La vice-présidente de la CRA est chargée de communiquer à chaque président de CDA la liste des candidats non retenus pour l'examen du samedi 30 mai 2026 à Puymoyen.

D'autre part, il est précisé que les candidats retenus sont invités à participer au stage supérieur de District organisé par la CRA dans un lieu à définir le samedi 18 avril 2026 (sauf les candidats Arbitre Futsal Régional 2).

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.*

Le Président,  
Olivier THUAL



La Secrétaire de séance,  
Béatrice MATHIEU



Procès-verbal transmis le 26/05/2026 à la Secrétaire Générale Catherine VEYSSY

Procès-verbal validé le 27/05/2026 par La Secrétaire Générale Catherine VEYSSY.